



Restitution véhicule

Par Shoou

Bonjour,

Mon employeur a mis fin à ma période d'essai. Sans préavis.

J'ai un véhicule de service, le siège de mon entreprise est à 400km de mon domicile. J'ai été licencié pendant un déplacement pro. Je suis donc rentré à mon domicile.

Mon employeur me demande de restituer le véhicule, je refuse de faire les 400km à mes frais et n'étant plus dans l'effectif je n'est pas à rouler un véhicule de service. Je propose de déposer le véhicule sur mon lieu de rattachement qui est la seule adresse qui apparaît sur mon contrat. Et non pas le siège. Il n'y a aucune modalité concernant le véhicule dans mon contrat.

Suis je dans mes droits ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'êtes plus employé, donc plus assuré pour conduire ce véhicule.

Communiquez (courrier RAR) à votre employeur que vous le tenez à sa disposition à l'endroit où il est actuellement stationné. Votre employeur devra envoyer un employé le chercher.

Par Henriri

Hello !

Par ailleurs on peut s'interroger sur la "régularité" de cette rupture (sans prévenance ?) de période d'essai par votre employeur...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643[/url]

Avez-vous reçu votre solde de tout compte Shoou ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86[/url]

A+